

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 décembre 2022 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 8 décembre à 18h00

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 2 décembre 2022.

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
2 décembre 2022

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

29

Nbre de suffrages exprimés

42

Etaient présents :

Mmes MM Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT), André-Marie DEPOUTOT (LAIRE), Myriam IOSS (LE VERNY), Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**, Pascal AUBERT (BELVERNE), André LOUIS (ETOBON), Caroline DEWIER (MANDREVILLARS) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Maryse PORTAZ (HERICOURT) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Grégoire GILLE (TREMOSINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Pascal BOULADE à Michel CLAUDEL / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Pierre DUVERNOY à Nicolas JOUFFRAY / Luc BERNARD à Martine PEQUIGNOT / Sylvie CANTI à Sylvie NARDIN / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Maryse PORTAZ à Ouari BELAOUNI / Éric STEIB à Dominique CHAUDEY / Grégoire GILLE à Sylvie DAVAL

Assistaient à la séance :

Mme MM Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Michel GERARD (LE VERNY) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) – Philippe GUYOT (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°199/2022

Objet : Adoption du procès-verbal du Conseil communautaire du 22 novembre 2022

Le Président présente le procès-verbal du Conseil Communautaire du 22 novembre 2022.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **APPROUVE** le procès-verbal du précédent Conseil.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 9 décembre 2022

Le Président,



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 décembre 2022 – 18h00

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le



ID : 070-247000722-20221208-200_2022-DE

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 8 décembre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
2 décembre 2022

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

30

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 2 décembre 2022.

Etaient présents :

Mmes MM Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT), André-Marie DEPOUTOT (LAIRE), Myriam IOSS (LE VERNY), Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**, Pascal AUBERT (BELVERNE), André LOUIS (ETOBON), Caroline DEWIER (MANDREVILLARS) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS (HERICOURT) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Grégoire GILLE (TREMOSINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Pascal BOULADE à Michel CLAUDEL / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Pierre DUVERNOY à Nicolas JOUFFRAY / Luc BERNARD à Martine PEQUIGNOT / Sylvie CANTI à Sylvie NARDIN / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Éric STEIB à Dominique CHAUDEY / Grégoire GILLE à Sylvie DAVAL

Assistaient à la séance :

Mme MM Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Michel GERARD (LE VERNY) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) – Philippe GUYOT (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT



N°200/2022

Objet : Action 70 : Signature du nouveau pacte d'actionnaires suite à recapitalisation

Le Président rappelle que la SEM ACTION 70 a été créée en 1990 à l'initiative conjointe du Département de la Haute-Saône, de la Caisse des dépôts et consignations et de la Caisse d'Épargne. Son principal champ d'intervention consiste à porter des projets immobiliers d'entreprise ainsi que des hôtels d'entreprises destinés à favoriser l'accueil et le développement d'entreprises en Haute-Saône.

En 2017, en application de la loi NOTRe, le Département a cédé une partie de ses actions aux EPCI de Haute-Saône afin que ceux-ci bénéficient d'un outil mutualisé. Dans le prolongement de cette décision, ACTION 70 a fait évoluer son objet social en élargissant son offre en matière immobilière.

Cet élargissement de l'objet social génère une nouvelle dynamique nécessitant une capacité d'intervention renforcée. C'est pourquoi les actionnaires ont décidé en 2021 de procéder à une augmentation du capital de la SEM.

La CCPH s'est engagée en mars 2022 à hauteur de 80 000 € versés en 2 fois sur les budgets 2022 et 2023. La réalisation de cette augmentation de capital par l'ensemble des actionnaires sera constatée avant le 31 décembre 2022. Elle prévoit également une participation de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) à hauteur de 860 000 € et de la Région à même hauteur.

La CDC conditionne le versement de sa participation à la signature d'un avenant précisant les modalités de fonctionnement du pacte des actionnaires de la SEM ACTION 70. Cet avenant porte sur :

- Les domaines d'activité de la SEM.
- Les modalités d'intervention.
- Le pouvoir du conseil d'administration.
- Les dossiers de séances.
- Le plan d'affaires.
- Les fonds propres de la société.
- Le droit de sortie totale.
- La clause anti-blanchiment de capitaux.
- La responsabilité sociétale de l'entreprise.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **VALIDE** le contenu de l'avenant n°1 du pacte d'actionnaires de la SEM ACTION 70,
- **AUTORISE** le Président à signer le présent avenant et tout document relatif à cette décision.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 9 décembre 2022

Le Président,

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le

ID : 070-247000722-20221208-200_2022-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 décembre 2022 – 18h00

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le

ID : 070-247000722-20221208-201_2022-DE



L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 8 décembre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
2 décembre 2022

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

30

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 2 décembre 2022.

Etaient présents :

Mmes MM Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT), André-Marie DEPOUTOT (LAIRE), Myriam IOSS (LE VERNY), Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**, Pascal AUBERT (BELVERNE), André LOUIS (ETOBON), Caroline DEWIER (MANDREVILLARS) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS (HERICOURT) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Grégoire GILLE (TREMOSINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Pascal BOULADE à Michel CLAUDEL / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Pierre DUVERNOY à Nicolas JOUFFRAY / Luc BERNARD à Martine PEQUIGNOT / Sylvie CANTI à Sylvie NARDIN / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Éric STEIB à Dominique CHAUDEY / Grégoire GILLE à Sylvie DAVAL

Assistaient à la séance :

Mme MM Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Michel GERARD (LE VERNY) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) – Philippe GUYOT (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°201/2022

Objet : Adhésion à l'Agence de Développement Economique Nord Franche-Comté

Le Président expose que l'Agence de Développement économique Nord Franche-Comté (ADNFC) a été créée en juin 2015 suite au rapprochement du pôle économique de l'Agence de Développement et d'Urbanisme du Pays de Montbéliard (ADU) et de l'agence de développement Economique Belfort Territoire (ADEBT).

Son périmètre géographique est celui de ses membres à savoir :

- Pays de Montbéliard Agglomération.
- Grand Belfort Communauté d'Agglomération.
- La Communauté de Communes du Sud Territoire.
- La Communauté de Communes des Vosges du Sud.

Sous statut associatif, l'ADNFC a pour objet :

- De susciter et de favoriser l'implantation et le développement de nouvelles activités qu'elles soient issues d'entreprises déjà installées ou nouvelles,
- De favoriser et coordonner le développement économique,
- De promouvoir l'image, la notoriété et la visibilité du territoire tant localement qu'à l'extérieur de ses frontières administratives,
- D'œuvrer au maintien et développement de l'emploi.

De manière plus générale, l'ensemble des actions de l'ADNFC sont menées dans une perspective d'aménagement durable du territoire, en cohérence avec les politiques locales et en recherchant la complémentarité avec les acteurs concernés.

L'ADNFC travaille en étroite collaboration avec les acteurs du monde économique et universitaire : chambres consulaires, AER, Université de Franche-Comté, Université de Technologie de Belfort-Montbéliard, ...

Son équipe est composée d'experts des questions économiques et de l'aménagement du territoire.

Dans l'objectif d'associer la CCPH à la stratégie économique du territoire Nord Franche-Comté, en cohérence avec le plan d'actions déployés par le pôle métropolitain et les projets relevant de Territoire d'industries, nous proposons d'adhérer à l'ADNFC dès 2023.

Le coût annuel de cette adhésion est à titre indicatif d'environ 30 000 € et les statuts prévoient que les communautés de communes adhérentes disposent d'une voix délibérative. Il convient donc de désigner un membre titulaire et un membre suppléant afin de siéger au conseil d'administration de l'ADNFC.

Il est proposé de désigner Monsieur Fernand BURKHALTER, Président de la CCPH en tant que membre titulaire et Monsieur Éric STEIB, Vice-président au développement économique comme membre suppléant. Par ailleurs, après validation de l'adhésion de la CCPH par le conseil d'administration de l'ADNFC, la CCPH établira, à l'appui de sa participation financière, une Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens déclinant les actions attendues sur son territoire.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention) :

- **VALIDE** l'adhésion à l'Agence de Développement économique Nord Franche-Comté (ADNFC) et **ADOpte** les statuts,
- **DECIDE** de désigner Monsieur Fernand BURKHALTER, Président de la CCPH en tant que membre titulaire du conseil d'administration,
- **DECIDE** de désigner Monsieur Eric STEIB, vice-président au développement économique comme membre suppléant au conseil d'administration,
- **DECIDE** d'ouvrir, au titre de l'adhésion annuelle 2023, un crédit de 30 000 € au budget 2023,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à cette décision.

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le

ID : 070-247000722-20221208-201_2022-DE



Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 9 décembre 2022

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 décembre 2022 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 8 décembre à 18h00

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 2 décembre 2022.

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
2 décembre 2022

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

30

Nbre de suffrages exprimés

41

Etaient présents :

Mmes MM Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT), André-Marie DEPOUTOT (LAIRE), Myriam IOSS (LE VERNY), Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**, Pascal AUBERT (BELVERNE), André LOUIS (ETOBON), Caroline DEWIER (MANDREVILLARS) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS (HERICOURT) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Grégoire GILLE (TREMOSINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Pascal BOULADE à Michel CLAUDEL / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Pierre DUVERNOY à Nicolas JOUFFRAY / Luc BERNARD à Martine PEQUIGNOT / Sylvie CANTI à Sylvie NARDIN / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Éric STEIB à Dominique CHAUDEY / Grégoire GILLE à Sylvie DAVAL

Assistaient à la séance :

Mme MM Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Michel GERARD (LE VERNY) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) – Philippe GUYOT (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°202/2022

Objet : Politique emploi-insertion : Attribution d'une subvention « Mission d'accueil / information et relation à l'entreprise » - Mission locale / Espace Jeunes

Le Président rappelle qu'en 2022, la subvention, d'un montant de 18 000 €, ciblait 3 axes d'intervention :

- La mission d'intérêt général d'accueil des publics jeunes (10 000 €).
- L'action « référent mobilité » (4500 €) cofinancée par la communauté de communes du Pays de Villersexel, l'Agence Nationale de Cohésion des territoires.
- Des ateliers métiers mobilisant les entreprises (3500 €).

Ces actions ont bien été réalisées avec :

- la mise en place d'ateliers mobilité à l'attention de tout public et dans une démarche de proximité avec les communes,
- l'animation de deux ateliers de promotion des métiers en lien avec des professionnels des secteurs du paramédical et du BTP.

Pour 2023, il est proposé de renouveler la subvention à la même hauteur (18 000 €) avec les mêmes axes d'intervention.

Les actions de promotion des métiers en lien avec les entreprises seront planifiées tout au long de l'année et associeront tous les acteurs de l'emploi du Pays d'Héricourt.

En fonction de l'appel à projet FSE+ qui devrait être publié début 2023 par le Département, la Mission Locale pourra mobiliser le cofinancement de la CCPH afin de renforcer ces axes d'intervention.

Maryse GIROD Présidente de la Mission Locale ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention) **DECIDE** d'attribuer à la Mission Locale une subvention de 18 000 € et **AUTORISE** le Président à signer une convention d'attribution qui en définira les modalités de versement.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 9 décembre 2022

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'B. Babalter', is written over a horizontal line.

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le

ID : 070-247000722-20221208-202_2022-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 décembre 2022 – 18h00

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le

ID : 070-247000722-20221208-203B_2022-DE



L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 8 décembre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
2 décembre 2022

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

30

Nbre de suffrages exprimés

41

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 2 décembre 2022.

Etaient présents :

Mmes MM Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT), André-Marie DEPOUTOT (LAIRE), Myriam IOSS (LE VERNY), Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires, Pascal AUBERT (BELVERNE), André LOUIS (ETOBON), Caroline DEWIER (MANDREVILLARS) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS (HERICOURT) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Grégoire GILLE (TREMOSINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Pascal BOULADE à Michel CLAUDEL / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Pierre DUVERNOY à Nicolas JOUFFRAY / Luc BERNARD à Martine PEQUIGNOT / Sylvie CANTI à Sylvie NARDIN / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Éric STEIB à Dominique CHAUDEY / Grégoire GILLE à Sylvie DAVAL

Assistaient à la séance :

Mme MM Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Michel GERARD (LE VERNY) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) – Philippe GUYOT (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°203/2022

Objet : Politique emploi – insertion : Attribution d'une subvention « Mission d'insertion, accueil et accompagnement » - Jardins du Mont Vaudois

Le Président rappelle que sur le volet fonctionnement, le montant de la subvention versée à la structure est de 15 000 € depuis 2010 au titre de sa mission d'accueil et d'accompagnement des demandeurs d'emploi du Pays d'Héricourt.

Sur le volet investissement, l'association poursuit la mise en œuvre du plan d'actions engagé en 2017 et visant à développer ses ressources liées à l'activité économique.

Les travaux d'accès à l'eau permettant d'exploiter pleinement sous serres les nouvelles parcelles de Trémoins et Verlans ont été financés par la CCPH fin 2022. En complément, l'association a déposé des dossiers de demande de subvention pour le réseau d'irrigation auprès du Département et de la Région.

Il est proposé de maintenir pour 2023 le montant de la subvention de fonctionnement à 15 000 €.

De par son statut de Président des Jardins du Mont Vaudois, Grégoire GILLE ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention) **DECIDE** d'attribuer une subvention de fonctionnement à 15 000 €, pour 2023, aux jardins du Mont Vaudois.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 9 décembre 2022

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 décembre 2022 – 18h00

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le

ID : 070-247000722-20221208-204_2022-DE



L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 8 décembre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
2 décembre 2022

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

30

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 2 décembre 2022.

Etaient présents :

Mmes MM Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT), André-Marie DEPOUTOT (LAIRE), Myriam IOSS (LE VERNY), Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**, Pascal AUBERT (BELVERNE), André LOUIS (ETOBON), Caroline DEWIER (MANDREVILLARS) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS (HERICOURT) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Grégoire GILLE (TREMOSINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Pascal BOULADE à Michel CLAUDEL / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Pierre DUVERNOY à Nicolas JOUFFRAY / Luc BERNARD à Martine PEQUIGNOT / Sylvie CANTI à Sylvie NARDIN / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Éric STEIB à Dominique CHAUDEY / Grégoire GILLE à Sylvie DAVAL

Assistaient à la séance :

Mme MM Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Michel GERARD (LE VERNY) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) – Philippe GUYOT (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°204/2022

Objet : Politique emploi - insertion : Attribution de subvention « Mission d'insertion, accueil et accompagnement » - FRIPVIE

Le Président expose que le chantier d'insertion FRIPVIE développe une offre de service en direction des demandeurs d'emploi du Pays d'Héricourt depuis 2012 en s'appuyant sur un support d'activité lié à la collecte, le tri et la valorisation d'articles textiles avec un site unique basé à Grand-Charmont depuis 2017. La boutique FRIPVIE d'Héricourt poursuit quant à elle son activité de vente avec un chiffre d'affaires 2022 qui se rapproche d'une année dite « classique ».

En 2022, FRIPVIE a salarié 8 personnes du Pays d'Héricourt.

La diversité des emplois proposés au sein des ateliers de FRIPVIE présente un atout en termes de développement des compétences des salariés en insertion avec des partenariats forts avec les entreprises de l'aire urbaine. En effet la structure propose des emplois d'agents de tri, de chauffeurs ainsi que des postes en vente et en couture.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages (1 abstention) **DECIDE** d'attribuer une subvention de 1000 €, pour 2023, à FRIPVIE dans le cadre de la mission d'accueil et d'accompagnement des demandeurs d'emploi du Pays d'Héricourt.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 9 décembre 2022

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 décembre 2022 – 18h00

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le



ID : 070-247000722-20221208-205_2022-DE

**Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
2 décembre 2022**

**Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice**

48

Nbre de membres présents

30

Nbre de suffrages exprimés

39

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 8 décembre à 18h00

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 2 décembre 2022.

Etaient présents :

Mmes MM Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT), André-Marie DEPOUTOT (LAIRE), Myriam IOSS (LE VERNOY), Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**, Pascal AUBERT (BELVERNE), André LOUIS (ETOBON), Caroline DEWIER (MANDREVILLARS) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS (HERICOURT) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Grégoire GILLE (TREMOSINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Pascal BOULADE à Michel CLAUDEL / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Pierre DUVERNOY à Nicolas JOUFFRAY / Luc BERNARD à Martine PEQUIGNOT / Sylvie CANTI à Sylvie NARDIN / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Éric STEIB à Dominique CHAUDEY / Grégoire GILLE à Sylvie DAVAL

Assistaient à la séance :

Mme MM Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Michel GERARD (LE VERNOY) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) – Philippe GUYOT (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°205/2022

Objet : Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens – ADCH

Le Président rappelle que depuis 2017, la CCPH apporte son soutien à l'ADCH sur le volet de ses activités d'insertion à travers le financement de deux actions du PLIE :

- Le référent de parcours chargé d'accompagner spécifiquement le parcours d'accès à l'emploi des bénéficiaires du PLIE,
- La mission de suivi de la clause d'insertion qui prévoit de réserver des heures de travail à des demandeurs d'emploi locaux dans le cadre des marchés publics de la CCPH et des autres collectivités du département.

Les actions de formation sont quant à elles financées par la Région au titre de sa compétence en formation professionnelle.

Parallèlement, l'ADCH s'est vu également confier par la CCPH la gestion de la Maison de la Formation ce qui en facilite le fonctionnement et décharge la CCPH de cette tâche.

Enfin, depuis 2020, l'ADCH s'attache à répondre aux appels à projets relevant de ses compétences dont des actions de lutte contre la fracture numérique. L'ADCH dispose en effet des moyens techniques et des compétences pour proposer des actions de sensibilisation / formation aux outils du numérique.

Il est proposé de poursuivre ces axes de travail pour 2023. En fonction de l'appel à projet FSE+ du département pour l'année 2023, l'ADCH mobilisera le cofinancement de la CCPH pour renforcer les actions déployées dans le cadre du PLIE.

Il est proposé de maintenir les objectifs de la CAOM identiques pour 2023 avec une convention financière à même hauteur soit 36 000 €.

Jean VALLEY, Maryse GIROD et Michel CLAUDEL ne prennent pas part au vote.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention) :

- **VALIDE** le montant de la Convention d'Objectifs et de Moyens avec l'ADCH soit 36 000 €,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention afférente,
- **DECIDE** de prévoir les crédits au budget 2023.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 9 décembre 2022

Le Président,



Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le

ID : 070-247000722-20221208-205_2022-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 décembre 2022 – 18h00

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le

ID : 070-247000722-20221208-206_2022-DE



L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 8 décembre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
2 décembre 2022

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

30

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 2 décembre 2022.

Etaient présents :

Mmes MM Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT), André-Marie DEPOUTOT (LAIRE), Myriam IOSS (LE VERNY), Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**, Pascal AUBERT (BELVERNE), André LOUIS (ETOBON), Caroline DEWIER (MANDREVILLARS) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS (HERICOURT) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Grégoire GILLE (TREMOSINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Pascal BOULADE à Michel CLAUDEL / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Pierre DUVERNOY à Nicolas JOUFFRAY / Luc BERNARD à Martine PEQUIGNOT / Sylvie CANTI à Sylvie NARDIN / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Éric STEIB à Dominique CHAUDEY / Grégoire GILLE à Sylvie DAVAL

Assistaient à la séance :

Mme MM Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Michel GERARD (LE VERNY) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) – Philippe GUYOT (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°206/2022

Objet : PLIE : Signature d'une convention avec le Département

Le Président rappelle que dans sa séance du 28 mars 2022, le Département a adopté le Programme Départemental d'Insertion 2022-2026 avec entre autres objectifs l'expérimentation d'un Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE).

Le SPIE vise notamment à améliorer la connaissance mutuelle des dispositifs de tous les acteurs du Département et la coordination entre chacun d'entre eux. Le PDI cite en exemple la plus-value apportée par le PLIE porté par la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt depuis 2005.

Depuis 2015, le Département est Organisme Intermédiaire unique pour la gestion de l'enveloppe départementale des fonds européens FSE et nos deux collectivités ont signé une convention de partenariat identifiant le PLIE du Pays d'Héricourt comme l'instance d'animation territorialisée de l'ensemble des actions portées par la CCPH et le Département dans une logique de complémentarité.

Cette convention a pris fin le 31 décembre 2021. En cohérence avec les objectifs du PDI et dans la perspective de la nouvelle programmation FSE + 2022-2027, le Département nous a confirmé par courrier son souhait de formaliser dès à présent une nouvelle convention de partenariat avec les mêmes objectifs que la convention précédente.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **AUTORISE** le Président à signer la convention de partenariat avec le Département pour la mobilisation des crédits du programme national FSE+ « Emploi, inclusion, Jeunesse et Compétences » 2021/2027.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 9 décembre 2022

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 décembre 2022 – 18h00

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le



ID : 070-247000722-20221208-207_2022-DE

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 8 décembre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
2 décembre 2022

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

30

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 2 décembre 2022.

Etaient présents :

Mmes MM Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT), André-Marie DEPOUTOT (LAIRE), Myriam IOSS (LE VERNROY), Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**, Pascal AUBERT (BELVERNE), André LOUIS (ETOBON), Caroline DEWIER (MANDREVILLARS) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS (HERICOURT) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Grégoire GILLE (TREMOSINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Pascal BOULADE à Michel CLAUDEL / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Pierre DUVERNOY à Nicolas JOUFFRAY / Luc BERNARD à Martine PEQUIGNOT / Sylvie CANTI à Sylvie NARDIN / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Éric STEIB à Dominique CHAUDEY / Grégoire GILLE à Sylvie DAVAL

Assistaient à la séance :

Mme MM Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Michel GERARD (LE VERNROY) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) – Philippe GUYOT (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°207/2022

Objet : Adoption du plan de financement pour la piste de BMX

Le Président expose que par délibération du 4 novembre 2021, la Communauté de communes a déclaré d'intérêt communautaire la piste de BMX de Champey.

Le club de Champey accueillera le challenge de France en juin 2023.

La butte de départ doit faire l'objet d'une mise à niveau « inter-challenge » avec la mise en place d'une nouvelle grille de départ aux normes et le reprofilage de la première ligne. Ces travaux doivent être entrepris avant le mois de mai 2023 afin de ne pas remettre en question l'accueil par le club de ce challenge.

Un maître d'œuvre spécialisé (LC Bicycle) a été retenu à cet effet, il est chargé de définir le cahier des charges techniques, de faire le lien avec la fédération française de cyclisme mais également d'assurer le suivi des travaux et l'homologation de la piste. Il s'appuiera sur le cabinet Delplanque en tant que bureau d'études afin de travailler les profils et cubatures.

Le coût travaux estimé est 89 200 € auquel s'ajoutent 7 900 € d'études et honoraires ainsi que 22 900 € d'éclairage.

Les travaux intègrent : 22 050 € HT pour la grille de départ, 20 760 € pour le modelage de la piste, 22 000 € pour l'abri de la ligne de départ, et près de 24 000 € de terrassement/VRD.

Le plan de financement proposé est le suivant :

DEPENSES en HT		RECETTES		TAUX
Travaux	89 200 €	ETAT (DETR)	18 000 €	15 %
Etudes et honoraires	7 900 €	DEPARTEMENT	30 000 €	25 %
Eclairage Tranche 1	22 900 €	REGION	28 000 €	23.40 %
		Club BMX	20 000 €	16.60 %
		AUTOFINANCEMENT	24 000 €	20 %
TOTAL	120 000€	TOTAL	120 000 €	100 %

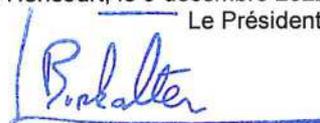
Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **AUTORISE** le Président à solliciter les financements auprès des différents partenaires et à signer les conventions et documents afférents.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 9 décembre 2022

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'B. Balter', is written over a horizontal line.

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le

ID : 070-247000722-20221208-207_2022-DE

A small red rectangular logo with the text 'Berger Levrault' in white.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 décembre 2022 – 18h00

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le

ID : 070-247000722-20221208-208_2022-DE



L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 8 décembre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
2 décembre 2022

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

31

Nbre de suffrages exprimés

43

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 2 décembre 2022.

Etaient présents :

Mmes MM Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT), André-Marie DEPOUTOT (LAIRE), Myriam IOSS (LE VERNY), Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires, Pascal AUBERT (BELVERNE), André LOUIS (ETOBON), Caroline DEWIER (MANDREVILLARS) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS (HERICOURT) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Pascal BOULADE à Michel CLAUDEL / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Pierre DUVERNOY à Nicolas JOUFFRAY / Luc BERNARD à Martine PEQUIGNOT / Sylvie CANTI à Sylvie NARDIN / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Éric STEIB à Dominique CHAUDEY / Grégoire GILLE à Sylvie DAVAL

Assistaient à la séance :

Mme MM Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Michel GERARD (LE VERNY) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) – Philippe GUYOT (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°208/2022

Objet : Renouvellement de partenariat avec la Médiathèque Départementale

Le Président expose que les échanges entre la Médiathèque F. Mitterrand du Pays d'Héricourt et la Médiathèque Départementale de Haute-Saône sont encadrés contractuellement par une convention générale de partenariat, une convention d'aide au développement d'un service musique et une convention de mise à disposition de ressources numériques.

Ces conventions ont pour objet de définir les modalités de collaboration concernant le prêt de documents, les documents musicaux et multimédias. Elles s'inscrivent dans le cadre du plan de développement de la lecture et des bibliothèques mis en œuvre sur le territoire départemental.

Les précédentes conventions du même objet arrivent à échéance fin 2022.

De nouvelles conventions doivent donc être signées pour renouveler le partenariat. Elles arriveront à échéance le 31 décembre 2025.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **AUTORISE** le Président à signer les conventions afférentes et leurs annexes avec le Département de la Haute-Saône.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 9 décembre 2022

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 décembre 2022 – 18h00

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le



ID : 070-247000722-20221208-209_2022-DE

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 8 décembre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
2 décembre 2022

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

31

Nbre de suffrages exprimés

43

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 2 décembre 2022.

Etaient présents :

Mmes MM Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT), André-Marie DEPOUTOT (LAIRE), Myriam IOSS (LE VERNY), Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**, Pascal AUBERT (BELVERNE), André LOUIS (ETOBON), Caroline DEWIER (MANDREVILLARS) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS (HERICOURT) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Pascal BOULADE à Michel CLAUDEL / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Pierre DUVERNOY à Nicolas JOUFFRAY / Luc BERNARD à Martine PEQUIGNOT / Sylvie CANTI à Sylvie NARDIN / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Éric STEIB à Dominique CHAUDEY / Grégoire GILLE à Sylvie DAVAL

Assistaient à la séance :

Mme MM Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Michel GERARD (LE VERNY) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) – Philippe GUYOT (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°209/2022

Objet : Médiathèque : Partenariat d'éducation artistique et culturelle avec le Collège Pierre et Marie Curie

Le Président expose que depuis plusieurs années, dans le cadre des dispositifs DRAC/Education Nationale, le collège Pierre et Marie Curie met en œuvre des projets d'Education Artistique et Culturelle en partenariat avec la Médiathèque du Pays d'Héricourt et plus particulièrement son service Hérilab. Les projets de l'année scolaire 2022/2023 sont les suivants :

Projet 1 : Renard, renard ! Dépoussiérer une figure de fable et de conte

Ce projet a pour objectif de favoriser l'imaginaire des élèves par un travail autour de la figure du renard, du thème de la ruse, en s'inspirant de l'univers des fables. Un travail et une rencontre avec une illustratrice et une graphiste qui vient de publier une bande dessinée "Mémoires de la forêt" permettra de présenter le métier d'illustratrice et graphiste aux élèves et de découvrir les différentes étapes de création de l'histoire et des illustrations. Une réalisation plastique sera produite par les élèves à Hérilab.

Projet 2 : Faire un pas vers soi : du flamenco à l'affirmation de son identité

L'intention du projet est d'inviter des élèves d'une classe de 3e générale et d'une classe de 3e Segpa à aller à la rencontre de soi-même et de comprendre les enjeux de l'affirmation de son identité par le biais du flamenco. Cette sensibilisation se mène par un dialogue des progressions annuelles d'Espagnol et de Français, par plusieurs temps dans l'année consacrés au flamenco et par l'étude du roman de Marie Charrel « Les danseurs de l'aube », pour une réflexion sur l'art du flamenco présenté comme arme de résistance à diverses oppressions. La problématique transdisciplinaire est « comment le flamenco permet-il de faire un pas vers soi ? » et la voie orale, le travail collaboratif et la mise en scène chorégraphiée sont privilégiés. La médiathèque participera par un travail d'impressions de photographies à Hérilab et l'accueil d'un « happening » dans les locaux du service.

Financés par l'Etat, ces dispositifs nécessitent d'être organisés en partenariat avec une structure culturelle locale. Ainsi la CCPH portera la gestion administrative et financière liée à ces projets. Elle en assurera la rémunération des artistes qui conduiront pédagogiquement les ateliers. Ces prestations seront entièrement remboursées via une subvention de la DRAC d'une part et une participation financière de l'établissement scolaire d'autre part. Certains frais annexes seront pris en charge en direct par le collège. Afin de formaliser les engagements des différentes parties à ces dispositifs la CCPH va établir deux conventions de partenariat.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **VALIDE** cette action et **AUTORISE** le Président à signer les conventions de partenariat avec le collège.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 9 décembre 2022
Le Président,



Envoyé en préfecture le 15/12/2022
Reçu en préfecture le 15/12/2022
Publié le
ID : 070-247000722-20221208-209_2022-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 décembre 2022 – 18h00

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le

ID : 070-247000722-20221208-210_2022-DE



L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 8 décembre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
2 décembre 2022

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

31

Nbre de suffrages exprimés

43

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 2 décembre 2022.

Etaient présents :

Mmes MM Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT), André-Marie DEPOUTOT (LAIRE), Myriam IOSS (LE VERNOY), Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**, Pascal AUBERT (BELVERNE), André LOUIS (ETOBON), Caroline DEWIER (MANDREVILLARS) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS (HERICOURT) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Grégoire GILLE (TREMOSINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Pascal BOULADE à Michel CLAUDEL / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Pierre DUVERNOY à Nicolas JOUFFRAY / Luc BERNARD à Martine PEQUIGNOT / Sylvie CANTI à Sylvie NARDIN / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Éric STEIB à Dominique CHAUDEY / Grégoire GILLE à Sylvie DAVAL

Assistaient à la séance :

Mme MM Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Michel GERARD (LE VERNOY) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) – Philippe GUYOT (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT



N°210/2022

Objet : Ordures ménagères : Adoption des tarifs de la redevance pour 2022

Le Président expose que chaque année le conseil communautaire doit voter les tarifs de la REOMI. Comme annoncé lors de l'adoption des tarifs l'an passé, la CCPH doit poursuivre cette année encore les augmentations tarifaires telles que celles-ci avaient été esquissées sur les 3 années 2021-2022- et 2023 afin de faire face aux dépenses nouvelles et que nous qualifions l'an passé de situation exceptionnelle.

Pour mémoire :

De 2017 à 2020, les tarifs de la REOMI n'ont pas augmenté (ils ont même baissé par rapport à 2016).

En 2021, le SYTEVOM a appliqué une augmentation de 10 € HT de la part habitant et de 5 € HT de la tonne. Afin d'absorber ces évolutions la CCPH a décidé d'augmenter progressivement ses tarifs entre 2021, 2022 et 2023 :

- 2021 : augmentation de 5% environ et utilisation de la provision pour risque à hauteur de 287 000 €.
- 2022 : augmentation des tarifs de 10% et consommation du solde de la provision pour risque de 160 000€.
- 2023 : augmentation des tarifs de 11%, il n'y a plus de provision pour risque. **L'augmentation de 11% permet donc de rechercher les recettes nécessaires à la compensation de la provision 2022.**

Par ailleurs, pour 2023, une nouvelle augmentation des tarifs a été annoncée par le SYTEVOM. Celle-ci sera donc absorbée avec les excédents reportés. A cela s'ajoute la prise en compte des dépenses inflationnistes qui impactent fortement les services.

Afin de contenir notre grille tarifaire, la part variable de la redevance (*au-delà des 12 sorties de bacs*) est comprise dans le montant de la REOMI budgétisé ce qui n'était pas le cas précédemment puisque cette recette reste aléatoire.

Pour la préparation de la politique tarifaire 2023, nous avons dû prendre en compte les éléments suivants :

- Une stratégie décidée en 2020 de faire face à ces nouvelles dépenses sur 3 années.
- Un solde de provision à 0 € pour 2023 (qui explique donc la hausse tarifaire de 11%).
- Un excédent de fonctionnement reporté qui se dégrade fortement en 3 ans. Il passe de **190 499,39€** en 2019 à un excédent reporté estimé en 2022 de **97 034 € (à noter que l'exercice 2022 a proprement dit se solderait en négatif à - 2726 €)** puis **29 500 €** en 2023 (avec un exercice 2023 à -67 490 € malgré l'augmentation de la REOMI).
- Une incertitude sur les soutiens Citeo pour les années à venir.
- Des dépenses courantes (carburants, énergies, assurances, masse salariale, ...) soumises à inflation.
- Une modification de la durée d'amortissement de nos bennes de collecte portée à 8 années (durée maximale) au lieu des 7 actuelles afin d'être au plus près de la durée d'usage et de conservation de ces véhicules.
- Des tarifs bas et peu incitatifs sur la part variable (au-delà des 12 levées) comparé à la pratique de nos voisins.
- La poursuite d'une stratégie budgétaire et tarifaire pluriannuelle : une première évolution des tarifs en 2021, une autre en 2022 et une troisième en 2023.

Sur la base de ces constats et dans la continuité des orientations définies fin 2021, les évolutions suivantes ont été validées par le bureau :

- une augmentation de 11 % de l'ensemble des tarifs « fixes » qui devraient apporter une recette supplémentaire d'environ 170 000 € en 2023 qui s'ajoute au **142 290,75 € de recettes supplémentaires 2022**.
- une hausse des tarifs de la **part variable de 11 %** mais qui n'appellera pas forcément de recettes supplémentaires puisqu'elle a avant tout vocation à inciter l'utilisateur à moins présenter son bac à la collecte.

Le Conseil Communautaire à la majorité des suffrages exprimés (6 votes contre) adopter les tarifs OM (redevance et frais annexes) comme suit :

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le



ID : 070-247000722-20221208-210_2022-DE

Particuliers logements individuels / pavillonnaires

NOMBRE DE PERSONNES	Taille du bac	Forfait fixe (intégrant 12 levées) tarif 2023	Prix d'une levée de la première à la 15 ^{ème} levées)	Prix d'une levée de 16 ^{ème} à la 25 ^{ème} levées)	Prix d'une levée à partir de la 26 ^{ème} levée
1 personne	80 l	103.00 €	1.18 €	2.40 €	3.10 €
2 personnes	120 l	199.50 €	1.75 €	2.97 €	3.90 €
3 et 4 personnes	180 l	208.28 €	2.64 €	3.86 €	5.00 €
5 personnes et +	240 l	216.00 €	3.52 €	4.74 €	6.15 €
Résidence secondaire		96.56 € sans seuil de levée	Selon la taille du bac		

Tarifs particuliers habitat collectif collecte toutes les 2 semaines :

NOMBRE DE PERSONNES	Forfait annuel fixe intégrant les 12 premières levées tarif 2023	Coût à la levée supplémentaire
1	96.76 €	Coût à la levée supplémentaire fonction de la taille du bac et du nombre de foyers dans l'immeuble. Levée supplémentaire comptabilisée à partir de la 13 ^{ème} levée par bac.
2	199.50 €	
3	208.28 €	
4	208.28 €	
5 et +	216.00 €	

Particuliers logements individuels / pavillonnaires en secteur de collecte hebdomadaire

NOMBRE DE PERSONNES	Taille du bac	Forfait fixe (intégrant 12 levées) tarif 2023	Prix d'une levée de la première à la 15 ^{ème} levées)	Prix d'une levée de 16 ^{ème} à la 25 ^{ème} levées)	Prix d'une levée à partir de la 26 ^{ème} levée
1 personne	80 l	103.00 €	1.18 €	2.40 €	3.10 €
2 personnes	120 l	199.50 €	1.75 €	2.97 €	3.90 €
3 et 4 personnes	180 l	208.28 €	2.64 €	3.86 €	5.00 €
5 personnes et +	240 l	216.00 €	3.52 €	4.74 €	6.15 €
Résidence secondaire		96.56 € sans seuil de levée	Selon la taille du bac		

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le

ID : 070-247000722-20221208-210_2022-DE



Tarifs particuliers habitat grand collectif ou habitat collectif en secteur de collecte hebdomadaire:

NOMBRE DE PERSONNES	Forfait annuel fixe intégrant les 12 premières levées tarif 2023	Coût à la levée supplémentaire
1	96.76 €	Coût à la levée supplémentaire fonction de la taille du bac et du nombre de foyers dans l'immeuble. Levée supplémentaire comptabilisée à partir de la 13 ^{ème} levée par bac.
2	199.50 €	
3	208.28 €	
4	208.28 €	
5 et +	216.00 €	

Cas particuliers :

- *"GIR" et personnes en situation de handicap pour incontinence*

Ces situations peuvent nécessiter un dimensionnement supérieur du bac.

Sur présentation de justificatif et après validation des services, il sera accepté de doter le demandeur d'un bac de la taille immédiatement supérieure sans modification de la catégorie de facturation de l'utilisateur.

- *Courmont :*

NOMBRE DE PERSONNES	Forfait annuel fixe intégrant 12 levées 2023	Coût à la levée supplémentaire
1	51.48 €	Coût à la levée supplémentaire fonction de la taille du bac et du nombre de foyer dans la commune. Levée supplémentaire comptabilisée à partir de la 13 ^{ème} levée par bac.
2	108.00 €	
3		
4		
5		
	Forfait annuel fixe intégrant 12 levées 2023	Coût à la levée supplémentaire
Administration communale	31.75 € (pas de levées intégrées)	

En raison de la collecte en un seul point pour l'ensemble de la commune, les habitants de Courmont ont un tarif différencié.

Pour une résidence secondaire le coût sera de 61,84 € par an (sans changement) sans application et facturation des levées.

Pour un professionnel, il est fait application de la grille de tarification appliquée sur l'ensemble du territoire communautaire, soit une dotation d'un bac répondant à son besoin avec facturation d'un forfait fixe et des levées.

- Cas des usagers éloignés du point de collecte :

Vu la jurisprudence du conseil d'Etat du 24 mai 1963 n°59-268 Dufour, il est créé un abattement sur la part fixe pour les foyers distants de plus de 200 mètres du point de collecte. La distance des 200 mètres s'entend entre le point de collecte situé sur la voie publique et la limite de la ou des propriétés privées. Les voies privées ne sont pas comptabilisées dans l'appréciation de cette distance.

Cet abattement devra faire l'objet d'une demande écrite et fera l'objet d'un constat des services.

Le montant de l'abattement est de 15€. (Cette possibilité ne concerne pas la commune de Courmont qui bénéficie d'un tarif particulier).

- Cas des bacs mis à disposition pour manifestation :

Les bacs mis à la disposition ponctuellement d'une association, d'une commune, ou de tout organisme pour une manifestation ou un évènement seront des bacs de 770 litres uniquement. Ils seront facturés 50 € (20€ + 30 € de frais de gestion) pour les OM et 30 € (frais de gestion) pour les bacs de CS.

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le

ID : 070-247000722-20221208-210_2022-DE



Professionnels :

- Professionnels dont l'activité ne se trouve pas à leur domicile :

La facturation sera variable selon la taille du bac ou si le professionnel refuse la dotation en bac mais se trouve dans l'incapacité de prouver l'élimination par un contrat dédié il se verra appliquer un forfait dit «pas de dotation d'office».

Professionnel 1 passage hebdomadaire :

	Taille du bac	Forfait annuel pas de dotation d'office 2023	Forfait annuel fixe intégrant 12 levées 2023	Prix d'une levée de la première à la 15 ^{ème} levées)	Prix d'une levée de 16 ^{ème} à la 25 ^{ème} levées)	Prix d'une levée à partir de la 26 ^{ème} levée
Forfait "pas de dotation d'office"		96,57 €				
Professionnels litres	80 l		103.00 €	1.18 €	2.40 €	3.10 €
	120 l		199.50 €	1.75 €	2.97 €	3.90 €
	180 l		208.28 €	2.64 €	3.86 €	5.00 €
	240 l		216.00 €	3.52 €	4.74 €	6.15 €
	360 l		322,95 €	5.27 €	6.50 €	7.61 €
	660 l		576,30 €	10.73 €	10.89 €	14.00 €
	770 l		676,42 €	15.52 €	12.50 €	16.25 €

Professionnel plusieurs passages hebdomadaires :

	Taille du bac	Forfait annuel fixe intégrant 12 levées 2023	Prix d'une levée de la première à la 15 ^{ème} levées)	Prix d'une levée de 16 ^{ème} à la 25 ^{ème} levées)	Prix d'une levée à partir de la 26 ^{ème} levée
Professionnels litres 2 passages / semaine	360 l	385,34 €	5.27 €	6.50 €	7.61 €
	660 l	638,80 €	10.73 €	10.89 €	14.00 €
	770 l	738,98 €	15.52 €	12.50 €	16.25 €
Professionnels litres 3 passages / semaine	360 l	447,83 €	5.27 €	6.50 €	7.61 €
	660 l	701,26 €	10.73 €	10.89 €	14.00 €
	770 l	801,48 €	15.52 €	12.50 €	16.25 €

Professionnels litres 4 passages / semaine	360 l	510,30 €	5.27 €	6.50 €	7.61 €
	660 l	763,74 €	10.73 €	10.89 €	14.00 €
	770 l	863,96 €	15.52 €	12.50 €	16.25 €
Professionnels litres 5 passages / semaine	360 l	572,78 €	5.27 €	6.50 €	7.61 €
	660 l	826,22 €	10.73 €	10.89 €	14.00 €
	770 l	926,46 €	15.52 €	12.50 €	16.25 €

▪ Professionnel en « logement » collectif :

Les professionnels en habitat collectif sont facturés sur le même principe que pour les particuliers. Il leur est fait application du tarif de leur catégorie et d'une part liée à la mutualisation des bacs. Ainsi, les bacs sont mutualisés, chaque professionnel paie en fonction de sa composition/catégorie une part fixe et les 12 premières levées comme un professionnel. A partir de la 13ème levée par bac, les levées supplémentaires comptabilisées sont réparties sur l'immeuble en fonction du nombre de foyers (particuliers et professionnels) de ce collectif.

Les règles de majoration à partir de la 16ème et de la 26ème levée s'appliquent.

○ Professionnels travaillant à domicile (autoentrepreneur...) :

▪ Professionnel ne demandant pas de bac dédié à l'activité :

Il sera mis en place **un forfait de 64,40 €** pour le "professionnel à domicile" sans comptage des levées qui sont supportées par le foyer

▪ Professionnel à domicile souhaitant un bac :

Si le professionnel souhaite un bac pour son activité y compris si celle-ci se trouve à domicile il sera appliqué la grille "professionnel".

1. Administrations communales et intercommunales :

Elles seront facturées sur la base **d'un forfait de 64,40 € par an (au lieu d'un forfait de 58,03 € en 2022)** par équipement (ou point de dotation) (base identique au professionnel à domicile) quelle que soit la taille du bac mis à disposition, auquel s'ajoute le prix de la levée par bac en fonction de la taille du bac.

Les levées sont comptabilisées au réel. Il n'est pas fait application du forfait d'office de 12 levées.

Dans la mesure où la collecte ne sera effectuée que tous les 15 jours, les dotations en bacs des salles des fêtes seront ajustées à la demande.

1. Tarifs annexes à la REOMI liés à des frais administratifs, de gestion ou de réparation

En parallèle des tarifs de la REOMI 2022 il est proposé comme l'an passé d'adopter les tarifs suivants lesquels ont notamment vocation à responsabiliser les usagers.

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le



ID : 070-247000722-20221208-210_2022-DE

Détérioration du bac ou non restitution du bac :

	Bacs 80 à 180 litres	Bacs 240 litres	Bacs 360 litre	Bacs 660 à 770 litres
Changement de couvercle	5 €	5 €	12 €	25 €
Roues	5 €	5 €	5 €	10 € par roue
Changement de bac / bac non restitué	25 €	27 €	44 €	100 €

Changement du volume de bac : frais administratifs 15 €

Toute demande de changement de volume du bac au-delà d'un changement par an se verra appliquée des frais administratifs à hauteur de 15 €. Ces changements de volume de bac devront être justifiés et ne concernent que les changements de composition du foyer ou les déménagements/emménagements.

Lavage de bac : 20 €

Lorsque l'utilisateur n'a pas ou a mal nettoyé son bac et qu'il le restitue, une prestation de lavage de bacs sera facturée.

Mauvais tri : 15 € (Modification du règlement de collecte – Délibération n°157/2022 du 23 septembre 2022)

Il est proposé de créer un nouveau tarif destiné à responsabiliser les usagers sur la qualité du tri et le contenu de leur bac "jaune". Il s'agit de pouvoir appliquer un prix à la levée majoré pour la collecte des bacs mal-. Le tarif proposé est de 15 € la levée avec mise en place d'un système d'avertissements au nombre

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 décembre 2022 – 18h00

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le



ID : 070-247000722-20221208-211_2022-DE

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
2 décembre 2022

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

31

Nbre de suffrages exprimés

43

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 8 décembre à 18h00

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 2 décembre 2022.

Etaient présents :

Mmes MM Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT), André-Marie DEPOUTOT (LAIRE), Myriam IOSS (LE VERNY), Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**, Pascal AUBERT (BELVERNE), André LOUIS (ETOBON), Caroline DEWIER (MANDREVILLARS) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS (HERICOURT) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Grégoire GILLE (TREMOSINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Pascal BOULADE à Michel CLAUDEL / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Pierre DUVERNOY à Nicolas JOUFFRAY / Luc BERNARD à Martine PEQUIGNOT / Sylvie CANTI à Sylvie NARDIN / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Éric STEIB à Dominique CHAUDEY / Grégoire GILLE à Sylvie DAVAL

Assistaient à la séance :

Mme MM Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Michel GERARD (LE VERNY) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) – Philippe GUYOT (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°211/2022

Objet : Avenant au marché « Etude, animation et élaboration du PLUi valant SCoT du Pays d'Héricourt » avec le cabinet DELPLANQUE

Le Président expose que compte tenu de la période COVID, les réunions et rencontres nécessaires à la rédaction des documents du PLUi valant SCOT ont été suspendues.

Suite au renouvellement des équipes municipales et communautaires, des réunions supplémentaires ont été rendues nécessaires afin de reprendre les orientations des communes en termes de zonage et aussi d'OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation).

Les délais de restitution de l'étude se sont trouvés prolongés et doivent désormais prendre en considérations les nouvelles contraintes réglementaires issues de la loi Climat et Résilience.

Il convient donc dans un premier temps de prolonger les délais de restitution de l'étude et de signer un avenant de prolongation portant le terme de cette étude au 31 décembre 2024.

Par ailleurs les nouvelles réunions de travail et de concertation avec les communes doivent faire l'objet d'une revalorisation de l'offre de service du cabinet d'études car celles-ci ne faisaient pas l'objet de la rémunération initiale prévue au marché. Un avenant, d'un montant de 35 000 € HT a été examiné en commission d'appel d'offre le 8 décembre. La rémunération du cabinet sera portée suite à cet avenant à la somme de 290 000 €HT. Pour mémoire le marché avait été contractualisé initialement pour la somme de 240 000 € et avait déjà fait l'objet d'un précédent avenant à hauteur de 15 000 €.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **AUTORISE** le Président à signer l'avenant au marché « étude, animation et élaboration du PLUI valant SCOT du Pays d'Héricourt afin de prendre en compte la rémunération complémentaire de 35 000 € et la modification du terme de l'étude.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 9 décembre 2022

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 décembre 2022 – 18h00

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le

ID : 070-247000722-20221208-212_2022-DE



L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 8 décembre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
2 décembre 2022

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

31

Nbre de suffrages exprimés

43

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 2 décembre 2022.

Etaient présents :

Mmes MM Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT), André-Marie DEPOUTOT (LAIRE), Myriam IOSS (LE VERNOY), Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**, Pascal AUBERT (BELVERNE), André LOUIS (ETOBON), Caroline DEWIER (MANDREVILLARS) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS (HERICOURT) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Grégoire GILLE (TREMOSINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Pascal BOULADE à Michel CLAUDEL / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Pierre DUVERNOY à Nicolas JOUFFRAY / Luc BERNARD à Martine PEQUIGNOT / Sylvie CANTI à Sylvie NARDIN / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Éric STEIB à Dominique CHAUDEY / Grégoire GILLE à Sylvie DAVAL

Assistaient à la séance :

Mme MM Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Michel GERARD (LE VERNOY) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) – Philippe GUYOT (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguee de la Commune de HERICOURT



N°212/2022

Objet : Ressources humaines : Contrat groupe - Financement de la protection sociale complémentaire - Augmentation de la participation employeur au 1er janvier 2023

Le Président expose qu'à compter du 1^{er} janvier 2023 il est annoncé une nouvelle hausse de l'ensemble des tarifs soit +23% soit de 14 € à 41 € selon la composition de la famille et l'offre choisie base/alternative 1/alternative 2).

Les raisons de cette augmentation sont liées d'une part au compte de résultat présentant un ratio de sinistralité déficitaire mais aussi en raison de la hausse du nouveau plafond de la sécurité sociale à compter du 1^{er} janvier 2023 + 6,9 % (3 666 € au lieu de 3 428 €).

Afin de compenser en partie cette augmentation, il est proposé d'augmenter à compter du 1^{er} janvier 2023 la participation employeur pour les agents ayant un salaire brut annuel inférieur à 35 000 € soit les deux tiers des agents à temps complet.

Pour mémoire la participation employeur représente une dépense annuelle de 56 700 € pour l'année 2022 en prenant en compte la situation actuelle des adhérents. Avec la nouvelle règle proposée en prenant en compte le salaire annuel des agents, l'estimation de la nouvelle participation employeur s'élèvera à 63 300 € soit +11,5 %.

La part employeur sera fixée comme suit :

Pour les agents dont le salaire brut annuel < 35 000 €		OFFRE DE BASE			
Situations Familiales	Participation Employeur à compter du 1er janvier 2023	TARIFS	RESTE A CHARGE	VALEUR DE LA PART AUGMENTEE MENSUELLE	%Participation Employeur
CELIBATAIRE	48 €	76,88 €	28,88 €	8,37 €	62%
ADULTE + 1 ENFANT	67 €	115,54 €	48,54 €	12,59 €	58%
COUPLE	67 €	115,54 €	48,54 €	12,59 €	58%
ADULTE + 2 ENFANTS OU PLUS	101 €	175,09 €	74,09 €	18,73 €	58%
COUPLE + 1 ENFANT	101 €	175,09 €	74,09 €	18,73 €	58%
COUPLE + 2 ENFANTS OU PLUS	101 €	175,09 €	74,09 €	18,73 €	58%

Pour les agents dont le salaire brut annuel > 35 000 €		OFFRE DE BASE			
Situations Familiales	Participation Employeur à compter du 1er janvier 2023 (idem 2022)	TARIFS	RESTE A CHARGE	VALEUR DE LA PART AUGMENTEE MENSUELLE	%Participation Employeur
CELIBATAIRE	42 €	76,88 €	34,88 €	14,37 €	55%
ADULTE + 1 ENFANT	58 €	115,54 €	57,54 €	21,59 €	50%
COUPLE	58 €	115,54 €	57,54 €	21,59 €	50%
ADULTE + 2 ENFANTS OU PLUS	87 €	175,09 €	88,09 €	32,73 €	50%
COUPLE + 1 ENFANT	87 €	175,09 €	88,09 €	32,73 €	50%
COUPLE + 2 ENFANTS OU PLUS	87 €	175,09 €	88,09 €	32,73 €	50%

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **ADOpte** la nouvelle grille de participation employeur et **AUTORISE** le Président à signer les documents afférents et de prévoir les crédits au budget 2023.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 9 décembre 2022

Le Président,

Envoyé en préfecture le 15/12/2022
Reçu en préfecture le 15/12/2022
Publié le
ID : 070-247000722-20221208-212_2022-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 décembre 2022 – 18h00

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le

ID : 070-247000722-20221208-213_2022-DE



L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 8 décembre à 18h00

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 2 décembre 2022.

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
2 décembre 2022

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

31

Nbre de suffrages exprimés

43

Etaient présents :

Mmes MM Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT), André-Marie DEPOUTOT (LAIRE), Myriam IOSS (LE VERNY), Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**, Pascal AUBERT (BELVERNE), André LOUIS (ETOBON), Caroline DEWIER (MANDREVILLARS) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS (HERICOURT) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Pascal BOULADE à Michel CLAUDEL / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Pierre DUVERNOY à Nicolas JOUFFRAY / Luc BERNARD à Martine PEQUIGNOT / Sylvie CANTI à Sylvie NARDIN / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Éric STEIB à Dominique CHAUDEY / Grégoire GILLE à Sylvie DAVAL

Assistaient à la séance :

Mme MM Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Michel GERARD (LE VERNY) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) – Philippe GUYOT (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°213/2022

Objet : Habitat 2020 : Attribution de subvention

Le Président expose que la Communauté de Communes du pays d'Héricourt participe aux travaux des usagers pour la rénovation de leur habitat via la politique HABITAT 2020. 1 dossier « FACADES », est aujourd'hui présenté.

FACADES	
Propriétaire	KALAIJIAN PIERRE
Adresse	6 RUE LOUIS PERGAUD – 70400 HERICOURT
Type de travaux	RAVALEMENT DE FACADE
Montant maximum de travaux subventionnables HT	8 000 €
Montant total des travaux HT	28 962 €
Montant subvention CCPH	800 €

Ce sont **800 €** de subventions que la CCPH accorde sur ce dossier.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, **AUTORISE** le Président à procéder au paiement de la subvention pour le dossier ci-dessus présenté.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 9 décembre 2022

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 décembre 2022 – 18h00

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le



ID : 070-247000722-20221208-214_2022-DE

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 8 décembre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
2 décembre 2022

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

31

Nbre de suffrages exprimés

43

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 2 décembre 2022.

Etaient présents :

Mmes MM Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT), André-Marie DEPOUTOT (LAIRE), Myriam IOSS (LE VERNOY), Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**, Pascal AUBERT (BELVERNE), André LOUIS (ETOBON), Caroline DEWIER (MANDREVILLARS) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS (HERICOURT) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Grégoire GILLE (TREMOSINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Pascal BOULADE à Michel CLAUDEL / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Pierre DUVERNOY à Nicolas JOUFFRAY / Luc BERNARD à Martine PEQUIGNOT / Sylvie CANTI à Sylvie NARDIN / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Éric STEIB à Dominique CHAUDEY / Grégoire GILLE à Sylvie DAVAL

Assistaient à la séance :

Mme MM Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Michel GERARD (LE VERNOY) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) – Philippe GUYOT (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°214/2022

Objet : Budget Principal : Décision modificative n°3

Le Président rappelle qu'en date du 14 avril 2022 la CCPH a voté son Budget Principal. La 1^{ère} DM est passée au Conseil communautaire du 5 juillet, la 2^{ème} DM a été votée le 22 novembre.

Celle-ci concerne une augmentation des crédits pour le chapitre 041 en dépense et recette pour 9 484,36 € afin de récupérer les avances versées aux entreprises pour les travaux de la Passerelle de la Lizaine. Il s'agit d'une écriture d'ordre interne.

En dépense d'investissement :

Chapitre 041 : Opérations patrimoniales

BP : 0 €	DM3 : + 9 484,36 € (Article 2313)	Nouveaux crédits : 9 484,36 €
----------	--------------------------------------	-------------------------------

En recettes d'investissement :

Chapitre 041 : Opérations patrimoniales

BP : 0 €	DM3 : + 9 484,36 € (Article 238)	Nouveaux crédits : 9 484,36 €
----------	-------------------------------------	-------------------------------

Ces ajustements n'entraînent pas de modification de l'équilibre pour la section de fonctionnement, qui s'établit à 10 150 327,30 € mais une modification pour l'investissement à 6 720 530,24 €.

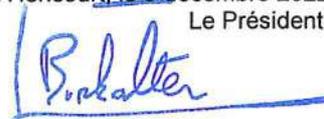
Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (6 abstentions) **APPROUVE** la présente
Décision Modificative N°3 du Budget Principal 2022.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 9 décembre 2022

Le Président,



Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le

ID : 070-247000722-20221208-214_2022-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 décembre 2022 – 18h00

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le



ID : 070-247000722-20221208-215_2022-DE

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 8 décembre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
2 décembre 2022

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

31

Nbre de suffrages exprimés

43

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 2 décembre 2022.

Etaient présents :

Mmes MM Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT), André-Marie DEPOUTOT (LAIRE), Myriam IOSS (LE VERNROY), Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**, Pascal AUBERT (BELVERNE), André LOUIS (ETOBON), Caroline DEWIER (MANDREVILLARS) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS (HERICOURT) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Grégoire GILLE (TREMOSINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Pascal BOULADE à Michel CLAUDEL / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Pierre DUVERNOY à Nicolas JOUFFRAY / Luc BERNARD à Martine PEQUIGNOT / Sylvie CANTI à Sylvie NARDIN / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Éric STEIB à Dominique CHAUDEY / Grégoire GILLE à Sylvie DAVAL

Assistaient à la séance :

Mme MM Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Michel GERARD (LE VERNROY) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) – Philippe GUYOT (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

* * * * *

N°215/2022

Objet : Autorisation d'engagement d'un quart des crédits d'investissement ouverts en 2022 avant l'adoption du Budget primitif 2023

Le Président expose que la Communauté de communes du Pays d'Héricourt a prévu de voter les budgets primitifs de ses différents budgets en avril 2023. Or, durant le premier trimestre, notre établissement va être amené à réaliser des dépenses d'investissement non concernées par les crédits de reports.

L'article 15 de la loi n°88-15 du 5 janvier 1988 portant sur l'amélioration de la décentralisation permet aux collectivités territoriales, sur autorisation de leur conseil, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non comprises les dépenses afférentes au remboursement de la dette). Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption.

Chapitre	Budget 2022	Autorisation 2022
BUDGET PRINCIPAL		
20 « Immobilisations incorporelles »	296 349,60 €	74 087,40 €
204 « Subventions d'équipement versées »	657 410,60 €	164 352,65 €
21 « Immobilisations corporelles »	1 072 967,06 €	268 241,77 €
23 « Immobilisations en cours »	4 220 104,58 €	1 055 026,15 €
TOTAL	6 246 831,84 €	1 561 707,97 €

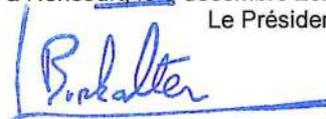
Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (6 abstentions) **AUTORISE** le Président à engager sur 2023 le quart des crédits d'investissement ouverts sur l'exercice 2022 au budget principal.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 9 décembre 2022

Le Président,



Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le

ID : 070-247000722-20221208-215_2022-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 décembre 2022 – 18h00

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le

ID : 070-247000722-20221208-216_2022-DE



**Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
2 décembre 2022**

**Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice**

48

Nbre de membres présents

31

Nbre de suffrages exprimés

43

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 8 décembre à 18h00

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 2 décembre 2022.

Etaient présents :

Mmes MM Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT), André-Marie DEPOUTOT (LAIRE), Myriam IOSS (LE VERNY), Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**, Pascal AUBERT (BELVERNE), André LOUIS (ETOBON), Caroline DEWIER (MANDREVILLARS) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS (HERICOURT) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Pascal BOULADE à Michel CLAUDEL / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Pierre DUVERNOY à Nicolas JOUFFRAY / Luc BERNARD à Martine PEQUIGNOT / Sylvie CANTI à Sylvie NARDIN / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Éric STEIB à Dominique CHAUDEY / Grégoire GILLE à Sylvie DAVAL

Assistaient à la séance :

Mme MM Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Michel GERARD (LE VERNY) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) – Philippe GUYOT (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°216/2022

Objet : Autorisation d'engagement d'un quart des crédits d'investissement ouverts en 2022 avant l'adoption du budget annexe OM 2023

Le Président expose que la Communauté de communes du Pays d'Héricourt a prévu de voter les budgets primitifs au mois d'avril 2022 y compris les budgets annexes dont celui des ordures ménagères.

Or, durant le premier trimestre, nous allons réaliser des dépenses d'investissement non concernées par les crédits de reports.

L'article 15 de la loi n°88-15 du 5 janvier 1988 portant sur l'amélioration de la décentralisation permet aux collectivités territoriales, sur autorisation de leur conseil, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non comprises les dépenses afférentes au remboursement de la dette). Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption.

BUDGET ANNEXES DES ORDURES MENAGERES

21	« Immobilisations corporelles »	430 834,67 €	107 708,67 €
23	« Immobilisations en cours »	150 000,00 €	37 500,00 €
	TOTAL	580 834,67 €	145 208,67 €

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (6 abstentions) **AUTORISE** le Président à engager sur 2023 le quart des crédits d'investissement ouverts sur l'exercice précédent, au budget annexe des Ordures Ménagères.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 9 décembre 2022

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'B. Balthazart', is written over a horizontal line.

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le



ID : 070-247000722-20221208-216_2022-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 décembre 2022 – 18h00

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le

ID : 070-247000722-20221208-217_2022-DE



Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
2 décembre 2022

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

31

Nbre de suffrages exprimés

43

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 8 décembre à 18h00

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 2 décembre 2022.

Etaient présents :

Mmes MM Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT), André-Marie DEPOUTOT (LAIRE), Myriam IOSS (LE VERNY), Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**, Pascal AUBERT (BELVERNE), André LOUIS (ETOBON), Caroline DEWIER (MANDREVILLARS) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS (HERICOURT) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Pascal BOULADE à Michel CLAUDEL / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Pierre DUVERNOY à Nicolas JOUFFRAY / Luc BERNARD à Martine PEQUIGNOT / Sylvie CANTI à Sylvie NARDIN / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Éric STEIB à Dominique CHAUDEY / Grégoire GILLE à Sylvie DAVAL

Assistaient à la séance :

Mme MM Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Michel GERARD (LE VERNY) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) – Philippe GUYOT (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°217/2022

Objet : Autorisation d'engagement d'un quart des crédits d'investissement ouverts en 2022 avant l'adoption du budget annexe CAPC 2023

Le Président expose que la Communauté de communes du Pays d'Héricourt a prévu de voter les budgets primitifs de ses différents budgets en avril 2023. Or, durant le premier trimestre, notre établissement va être amené à réaliser des dépenses d'investissement non concernées par les crédits de reports.

L'article 15 de la loi n°88-15 du 5 janvier 1988 portant sur l'amélioration de la décentralisation permet aux collectivités territoriales, sur autorisation de leur conseil, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non comprises les dépenses afférentes au remboursement de la dette). Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption.

Chapitre	Budget 2022	Autorisation 2023
BUDGET CAPC		
21 « Immobilisations corporelles »	75 873,32 €	18 968,33 €
23 « Immobilisations en cours »	135 959,63 €	33 989,91 €
TOTAL	211 832,95 €	52 958,24 €

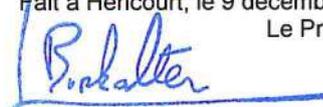
Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (6 abstentions) **AUTORISE** le Président à engager sur 2023 le quart des crédits d'investissement ouverts sur l'exercice 2022 au budget annexe du Centre d'Affaires Pierre Carmien.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 9 décembre 2022

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "B. Balter", is written over a horizontal line.

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le

ID : 070-247000722-20221208-217_2022-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 décembre 2022 – 18h00

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le

ID : 070-247000722-20221208-218_2022-DE



**Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
2 décembre 2022**

**Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice**

48

Nbre de membres présents

31

Nbre de suffrages exprimés

43

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 8 décembre à 18h00

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 2 décembre 2022.

Etaient présents :

Mmes MM Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT), André-Marie DEPOUTOT (LAIRE), Myriam IOSS (LE VERNY), Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**, Pascal AUBERT (BELVERNE), André LOUIS (ETOBON), Caroline DEWIER (MANDREVILLARS) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS (HERICOURT) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Pascal BOULADE à Michel CLAUDEL / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Pierre DUVERNOY à Nicolas JOUFFRAY / Luc BERNARD à Martine PEQUIGNOT / Sylvie CANTI à Sylvie NARDIN / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Éric STEIB à Dominique CHAUDEY / Grégoire GILLE à Sylvie DAVAL

Assistaient à la séance :

Mme MM Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Michel GERARD (LE VERNY) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) – Philippe GUYOT (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°218/2022

Objet : Refacturation au CPI Etobon – Belverne pour le contingent incendie

Le Président rappelle que depuis 2016, dans le cadre du Pacte Fiscal et Financier et de Solidarité (PFFS), la CCPH prend en charge le contingent incendie de chaque commune membre (délibération n°166 du 11 décembre 2015).

Cette décision fait suite à la loi NOTRe, permettant aux Communautés de Communes de se substituer à leurs communes membres dans le paiement du Contingent Incendie.

Cette opération étant neutre au niveau financier, le montant du SDIS est ainsi déduit de la fiscalité à compenser aux communes dans le cadre du PFFS.

Or, l'article 6 des statuts du syndicat du CPI de ETOBON-BELVERNE prévoit que les 2 communes versent leur contribution au contingent incendie au syndicat du CPI qui le reverse ensuite à la CCPH.

En conséquence les communes d'Etobon et de Belverne ont réglé leurs cotisations Contingent Incendie pour 2022 directement au syndicat du CPI respectivement à hauteur de 1 876,87 € et 1 437,58 € et dans le même temps la CCPH a versé ces mêmes montants au SDIS pour un total de 3 314,45 €.

Il convient donc de régulariser comme chaque année cette situation en demandant au syndicat du CPI le reversement des contingents des 2 communes à hauteur de **3 314,45 €**.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **AUTORISE** le Président à procéder au recouvrement du Contingent Incendie 2022 des communes d'Etobon et de Belverne, auprès du syndicat du CPI pour un montant de **3 314,45 €**.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 9 décembre 2022

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 décembre 2022 – 18h00

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le

ID : 070-247000722-20221208-219_2022-DE



L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 8 décembre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
2 décembre 2022

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

31

Nbre de suffrages exprimés

43

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 2 décembre 2022.

Etaient présents :

Mmes MM Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlia MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT), André-Marie DEPOUTOT (LAIRE), Myriam IOSS (LE VERNY), Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**, Pascal AUBERT (BELVERNE), André LOUIS (ETOBON), Caroline DEWIER (MANDREVILLARS) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS (HERICOURT) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Pascal BOULADE à Michel CLAUDEL / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Pierre DUVERNOY à Nicolas JOUFFRAY / Luc BERNARD à Martine PEQUIGNOT / Sylvie CANTI à Sylvie NARDIN / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Éric STEIB à Dominique CHAUDEY / Grégoire GILLE à Sylvie DAVAL

Assistaient à la séance :

Mme MM Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Michel GERARD (LE VERNY) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) – Philippe GUYOT (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°219/2022

Objet : Ressources humaines : Transformation et création de poste

Le Président expose qu'un professeur de musique titulaire à temps complet (16/16^{ème}) à l'école de musique a décidé de quitter la collectivité par mutation. Le départ de l'agent occasionne une réorganisation des heures ainsi qu'une redistribution des missions de pratique collective. Il est nécessaire de créer un poste sur le cadre d'emploi des assistants d'enseignement artistique de la filière culturelle à hauteur de 11/20^{ème} d'heures par semaine dans la spécialité trombone.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (6 abstentions) **DECIDE** de supprimer le poste de professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps complet à la date du départ de l'agent et de créer un poste à temps non complet soit 11/20^{ème} d'heures dans le cadre d'emploi des assistants d'enseignement artistique.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 9 décembre 2022

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 décembre 2022 – 18h00

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le

ID : 070-247000722-20221208-220_2022-DE



L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 8 décembre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
2 décembre 2022

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

31

Nbre de suffrages exprimés

43

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 2 décembre 2022.

Etaient présents :

Mmes MM Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT), André-Marie DEPOUTOT (LAIRE), Myriam IOSS (LE VERNY), Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**, Pascal AUBERT (BELVERNE), André LOUIS (ETOBON), Caroline DEWIER (MANDREVILLARS) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS (HERICOURT) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Grégoire GILLE (TREMOSINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Pascal BOULADE à Michel CLAUDEL / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Pierre DUVERNOY à Nicolas JOUFFRAY / Luc BERNARD à Martine PEQUIGNOT / Sylvie CANTI à Sylvie NARDIN / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Éric STEIB à Dominique CHAUDEY / Grégoire GILLE à Sylvie DAVAL

Assistaient à la séance :

Mme MM Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Michel GERARD (LE VERNY) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) – Philippe GUYOT (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°220/2022

Objet : Présentation du rapport d'activité de la CCPH pour 2021

Le Président présente le rapport d'activité 2021, lequel s'inscrit dans le cadre légal et réglementaire des dispositions de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales nées de la loi du 12 Juillet 1999 et résulte de la volonté du législateur d'aller vers plus de démocratisation et de transparence dans le fonctionnement des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique.

S'agissant d'une information ce point ne donne pas lieu à un vote de l'assemblée.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 9 décembre 2022

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 décembre 2022 – 18h00

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le

ID : 070-247000722-20221208-221_2022-DE



L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 8 décembre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
2 décembre 2022

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

31

Nbre de suffrages exprimés

43

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 2 décembre 2022.

Etaient présents :

Mmes MM Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT), André-Marie DEPOUTOT (LAIRE), Myriam IOSS (LE VERNY), Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**, Pascal AUBERT (BELVERNE), André LOUIS (ETOBON), Caroline DEWIER (MANDREVILLARS) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS (HERICOURT) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Pascal BOULADE à Michel CLAUDEL / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Pierre DUVERNOY à Nicolas JOUFFRAY / Luc BERNARD à Martine PEQUIGNOT / Sylvie CANTI à Sylvie NARDIN / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Éric STEIB à Dominique CHAUDEY / Grégoire GILLE à Sylvie DAVAL

Assistaient à la séance :

Mme MM Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Michel GERARD (LE VERNY) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) – Philippe GUYOT (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°221/2022

Objet : Information sur les décisions prises par le Président en matière de marché et de ressources humaines dans le cadre de sa délégation depuis le dernier Conseil communautaire

Conformément à la délibération n°102/2020, le Président doit informer le Conseil Communautaire des décisions prises dans le cadre de sa délégation.

- ⊗ Gestion de la dette et de la trésorerie (emprunt, ligne de trésorerie, ...) : NEANT
- ⊗ Marchés publics : en € HT :

09/11/22	M595/2022	DELPLANQUE	Service	Modification de PLU d'Héricourt	70400 HERICOURT	3 840,00 € HT
10/11/22	M599/2022	ADAPEI PRO 70	Service	Location et lavage d'EPI	70000 VESOUL	4 573,92 € HT
14/11/22	M603/2022	TAXI MPS	Service	Trajets scolaires de janvier à juillet 2023	70400 TREMOINS	5 341,00 € HT
16/11/22	M613/2022	PLEIN CIEL	Fourniture	Mobilier salle de formation	25303 PONTARLIER	3 480,26 € HT
24/11/22	M627/2022	MY ART	Service	Résidence de transmission – Création à Hérilab	57300 HAGONDANGE	4 000,00 € HT
28/11/22	M632/2022	F&SI	Fourniture	Vidéoprojecteur CAPC	70400 HERICOURT	5 396,00 € HT
16/01/22	M636/2022	ARTISTE FORMATION	Service	Formation Eva RIOT	69001 LYON	3 600,00 € HT

- ⊗ Contrat de location : NEANT
- ⊗ Contrat d'assurance : NEANT
- ⊗ Régies comptables : NEANT

- ⊙ Dons et legs : NEANT
- ⊙ Honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justices et experts : NEANT
- ⊙ Nouvelles actions en justice : NEANT
- ⊙ Conventions de formation du personnel : NEANT
- ⊙ Contrats de travail à durée déterminée :

Objet du contrat	Nombre de contrats	Temps de travail	Nombre de bénéficiaires
PERISCOLAIRE			
Saisonnier	1	25h	1
Remplacement	1	4h	1
Renfort	1	35h	1
ECOLE MUSIQUE			
Vacance de poste	1	8/20h	1
SERVICE COMMUN			
Remplacement	1	35h	1
OM			
Renfort d'activité	2	25h	2
CRECHE			
Remplacement	1	20h	1

S'agissant d'une information ce point ne donne pas lieu à un vote de l'assemblée.

Ont signé au registre tous les membres présents.
 Pour extrait certifié conforme.
 Fait à Héricourt, le 9 décembre 2022
 Le Président,



Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le

ID : 070-247000722-20221208-221_2022-DE

